Image not found or type unknown

Heriter d'une maison constriute sur un terrai en bien propre

Par **mazaher**, le **08/07/2015** à **05:12**

Bonjour;
Je suis une femme mariée sans contrat de mariage je possède un terrain au Maroc à mon nom acquis avant le mariage.Mon mari m'a versé de son compte en France l'argent sur un compte au Maroc qui est à mon nom pour costruire une maison sur ce terrain ,nous sommes tout les deux Français et nous vivons en France.Nous n'avons pas d'enfants par contre mon mari a deux enfants d'un premier mariage.
Ma question a son dècès est ce que ses enfants peuvent demander à heriter ou demander un droit de recompense? sachant que la seule preuve qu'ils peuvent apporter c'est l'operation de virement de l'argent sur mon compte au Maroc;
Je vous remercie de l'intérêt que vous pouvez porter à ma demande.
bien à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés